

Conseil d'administration Séance du 14 avril 2023

Délibération n°38-2023 Donation d'un particulier à l'EPCC

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle **et les articles R 2242 et L 2242** ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- **Vu le Code Général des impôts.**

Madame Monique Main souhaite faire don à l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg de la somme de 44 736€ afin de contribuer à l'acquisition d'équipements pour les ateliers techniques.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

ACCEPTE la donation de 44 736€ faite par Madame Monique Main ;

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24
Présents : 14
Votants : 20
Vote : à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20230417-Delib38-2023-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023